

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 707 6 avril 2006

SOMMAIRE

Accurate S.A., Frisange	Fassades-Rainbow-Lux, S.à r.l., Remich	33915
Advent Mach, S.à r.l., Luxembourg 33918	Ffauf S.A., Luxembourg-Kirchberg	33926
Ady's Hygiène, S.à r.l., Dudelange	FL Selenia S.à r.l. Holding, Luxembourg	33920
American Holding S.A., Luxembourg 33909	Fläkt Woods Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	33933
Andror S.A., Luxembourg	Furco Holding S.A., Luxembourg	33923
Andror S.A., Luxembourg	Furfly Holding S.A., Luxembourg	33924
Assuralux, S.à r.l., Pétange	Gast Holding S.A., Luxembourg	33923
Autoccasion, S.à r.l., Huncherange 33896	GK Fin S.A., Luxembourg	33914
Bahia Tropical, S.à r.l., Luxembourg 33896	GK Fin S.A., Luxembourg	33914
Baldur S.A., Mondorf-les-Bains	GK Fin S.A., Luxembourg	33914
Becofin S.A., Luxembourg	Granlux Investments Holding S.A., Luxembourg.	33924
Becofin S.A., Luxembourg 33922	Jin He, G.m.b.H., Wellenstein	33933
Beli Bryak S.A., Luxembourg	Malerfachbetrieb Clemens, G.m.b.H., Echternach	33935
Bimmo Holding S.A., Luxembourg 33898	Matroclean S.A., Howald	33895
Bimmo Holding S.A., Luxemburg 33897	Mazzaro Invest Holding S.A., Luxembourg	33914
Blumenthal Investments S.A., Luxembourg 33903	Met-Lux Métalliseurs Luxembourgeois S.A.,	
Blumenthal Investments S.A., Luxembourg 33903	Rodange	33917
Boulders Luxco 1, S.à r.l., Luxembourg 33919	Mettymedia, S.à r.l., Flaxweiler	33930
Boulders Luxco 2, S.à r.l., Luxembourg 33919	MG Investment S.A., Luxembourg	33894
Chadwick Holdings 1 (Lux), S.à r.l., Luxembourg 33926	Mobil Oil East Africa Limited, S.à r.l., Bertrange.	33923
Chadwick Lending (Lux), S.à r.l., Luxembourg 33926	Multi-Strategy Portfolio, Sicav, Luxembourg	33933
Ciyow International, S.à r.l., Contern 33899	Nany S.A., Luxembourg	33892
Crystaleye Pictures, S.à r.l., Luxembourg 33912	(The) Netherlands International Investment, S.à r.l.,	
Da Costa Almeida, S.à r.l., Niederkorn 33902	Luxembourg	33919
Deltalux GP, S.à r.l., Luxembourg 33904	Nord Lounge S.A., Diekirch	33906
Eastman Chemical Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	(Le) Nouveau Chez Nous, S.à r.l., Luxembourg	33896
bourg	Novart S.A., Luxembourg	33893
Eastman Chemical Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	Oasis Holding S.A., Luxembourg	33925
bourg	Ogoue Holding S.A., Luxembourg	33890
Elect-Systems Design, S.à r.l., Dudelange 33931	ORN European Debt, S.à r.l., Luxembourg	33926
Elect-Systems Design, S.à r.l., Dudelange 33934	Overcastle Investments S.A., Luxembourg-Kirch-	
EQ Serv, S.à r.l., Hagen	berg	33930
Espirito Santo Tourism (Europe) S.A., Luxembourg-	Palais Investissements S.A., Luxembourg-Kirch-	
Kirchberg	berg	33930
Ets. Guy Haeck & Fils, S.à r.l., Pétange 33925	Paulim S.A., Luxembourg	33908
Ets. Guy Haeck & Fils, S.à r.l., Pétange 33925	Pegasus S.A., Luxembourg-Kirchberg	33932
European Real Estate S.A., Luxembourg-Kirch-	(Le) Petit Four S.A., Mersch	33933
berg 33922	Property Finance France S.A., Luxembourg	33899
Fassaden Paul, S.à r.l., Schengen	Property Finance France S.A., Luxemburg	33898
Fassaden Paul, S.à r.l., Schengen 33920	Proud Eagle S.A., Luxembourg-Kirchberg	33932



Rhodos S.A., Luxembourg	33894	Tidual Investments Holding S.A., Luxembourg	33924
Rochefort S.A., Luxembourg-Kirchberg	33929	Timaco S.A., Luxembourg	33911
Rochefort S.A., Luxembourg-Kirchberg	33929	Tober S.A., Luxembourg	33915
Rose, S.à r.l., Luxembourg	33922	Toiture Ferblanterie Fernandes, S.à r.l., Luxem-	
S.C.O.N.A. Holding S.A.H., Echternach	33922	bourg	33936
Santé, S.à r.l., Luxembourg	33918	Topkins S.A., Luxembourg	33910
Sfay Group S.A., Luxembourg	33895	Traf S.A., Luxembourg	33911
Shiraz S.A., Luxembourg	33895	Trans-Immo S.A., Luxembourg	33904
Silkhouse S.A., Luxembourg	33896	Transpalux, S.à r.l., Weiswampach	33936
SKB Capital S.A., Luxembourg	33901	Transports Machado Afonso, S.à r.l., Lasauvage	33935
Skygrap Holding S.A., Luxembourg	33925	Vitec Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem-	
Société Hôtelière de la Pétrusse S.A., Luxembourg	33927	bourg	33894
Sofadimode, S.à r.l., Echternach	33936	VLF, S.à r.l., Luxembourg	33893
Someval S.A., Luxembourg	33901	VLF, S.à r.l., Luxembourg	33926
Spring 96 S.A., Luxembourg	33903	W.T.B. S.A., Luxembourg	33891
Spring Investments, S.à r.l., Luxembourg	33920	Weber Agritec, S.à r.l., Christnach	33936
Square One S.A., Luxembourg	33903	Wetex, S.à r.l., Grevenmacher	33936
Stadlux Investment S.A., Luxembourg	33904	Windshear Investment S.A., Luxembourg	33891
Stark S.A., Luxembourg	33909	Worldace Corporation S.A., Luxembourg	33892
Steel Finance S.A., Luxembourg	33909	Worldfin S.A., Luxembourg	33893
Stone Systems, S.à r.l., Mamer	33902	Xynergys S.A., Luxembourg	33892
Synergic S.A., Luxembourg	33910	Zimmer & Schulz Lux International, S.à r.l., Fidu-	
Teofin S.A., Luxembourg	33910	ciaire - Expert-Comptable, Munsbach	33891
Textile Invest S.A., Luxembourg	33911		

OGOUE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 74.937.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme LASTOUR & CO HOLDING, avec siège à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Luciano Dal Zotto et Guy Schosseler.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, une société anonyme constituée en date du 29 février 2000, sous la dénomination de OGOUE HOLDING, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.937, au capital social de soixante-douze mille euros (72.000,- EUR), représenté par sept cent vingt (720) actions de nominal cent euros (100,- EUR) chacune, suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 494 du 12 juillet 2000:
- que la totalité des sept cent vingt (720) actions de la société anonyme OGOUE HOLDING ont été réunies entre les mains de la comparante, la société anonyme LASTOUR & CO HOLDING, préqualifiée;
- que la comparante, actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme OGOUE HOLDING, tous les actifs et passifs de la société dissoute étant dès lors transférés à l'actionnaire unique;
 - que, partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée;

que décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la société;

- que la comparante déclare en outre que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, les représentants de la comparante ont présenté au notaire pour vérification le registre d'actionnaires de la société dissoute, qui a été immédiatement annulé par le notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société dissoute.

Et après lecture faite aux représentants de la comparante, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: L. Dal Zotto, G. d'Huart.

Pétange, le 5 janvier 2006.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2005, vol. 914, fol. 11, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

G. d'Huart.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tour expedition comornie, aux ims de la publication au Flemoriai, Necuell des Societes et Associations.

(004592.3/207/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



EQ SERV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale. R. C. Luxembourg B 79.831.

_

Statuts coordonnés suivant l'acte du 21 novembre 2005, reçu par M. Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

U. Tholl.

(005962.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

W.T.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 63.835.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

W.T.B. S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003743.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

WINDSHEAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 89.351.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait sincère et conforme WINDSHEAR INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003748.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ZIMMER & SCHULZ LUX INTERNATIONAL, S.à r.l., FIDUCIAIRE-EXPERT-COMPTABLE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 40.574.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 janvier 2006.

Signature.

(004209.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.



WORLDACE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 81.116.

....

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme WORLDACE CORPORATION S.A. Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003753.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

XYNERGYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 59.156.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

XYNERGYS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003754.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

NANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 104.721.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 décembre 2005

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003944.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.



WORLDFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 109.294.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme WORLDFIN S.A. Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003755.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

NOVART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 88.721.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédecesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait sincère et conforme NOVART S.A. Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003758.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

VLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 4.639.600.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 88.108.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2005

Les mandats en tant que gérants des personnes suivantes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mai 2006.

- M. Roland Peate, gérant, né le 17 mai 1948 à Londres, Grande-Bretagne, et demeurant au 25, Suffield Close, CR2 8 SZ South Croydon, Grande- Bretagne,
- M. Paolo Agostinelli, gérant, né le 3 juin à S. Bonifacio, Vérone (Italie), et demeurant au 18, Via Pisanello, 37047 San Bonifacio, Vérone (Italie), et
- M. François Brouxel, avocat, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), et demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le mandat en tant que réviseur d'entreprises de KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 103.590 est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003965.3/280/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.



RHODOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 70.874.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme RHODOS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003759.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

MG INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 111.487.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 4 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait sincère et conforme

MG INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003760.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

VITEC LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 67.579.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 2005

Renouvellement du mandat des gérants actuels:

- M. Roland Peate, gérant, né le 17 mai 1948 à Londres, Grande-Bretagne, et demeurant au 25, Suffield Close, CR2 8 SZ South Croydon, Grande-Bretagne;
- M. Paolo Agostinelli, gérant, né le 3 juin à S. Bonifacio, Vérone (Italie), et demeurant au 18, Via Pisanello, 37047 San Bonifacio, Vérone (Italie);
- M. François Brouxel, avocat, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), et demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mai 2006.

Renouvellement du mandat du réviseur de la société:

KPMG AUDIT, S.à r.l., avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003973.3/280/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.



MATROCLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald, 32, rue Théodore Gillen.

R. C. Luxembourg B 99.016.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 11 janvier 2006.

Signature.

(003761.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SFAY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 109.285.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme SFAY GROUP S.A. Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003765.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SHIRAZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 63.414.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme SHIRAZ S.A. Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003767.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ADY'S HYGIENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 14, rue des Poseurs. R. C. Luxembourg B 31.854.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(003769.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.



ASSURALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 10, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 87.151.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(003773.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

AUTOCCASION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 72, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 82.607.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(003775.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

BAHIA TROPICAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2118 Luxembourg, 5, allée Pierre de Mansfeld.

R. C. Luxembourg B 75.597.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(003777.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

LE NOUVEAU CHEZ NOUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 31, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 21.458.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(003779.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SILKHOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.532.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

SILKHOUSE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003790.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.



BIMMO HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2514 Luxemburg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage. H. R. Luxemburg B 85.863.

Im Jahre zweitausendfünf, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft BIMMO HOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 85.863, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitz in Niederanven am 19. Dezember 2001, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 761 vom 18. Mai 2002 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um sechzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Joannes Adrianus de Moor, Verwalter, mit Berufsanschrift in L-2514 Luxemburg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, «maître en droit», mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Laurent Kind, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn (310,-) Euro, welche das gesamte Kapital von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

- II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:
- 1. Aufhebung des Nennwertes der Aktien.
- 2. Kapitalerhöhung um EUR 469.000,- um das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Stand von EUR 31.000,- auf EUR 500.000,- zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von 900 neuen Aktien ohne Nennwert.
- 2. Zeichnung der neuen Aktien durch STIMO CONSULTANCY, S.à r.l. gegen Einbringung einer Sacheinlage bestehend aus einer Schuldforderung gegenüber der Gesellschaft.
 - 3. Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.
 - 4. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Nennwert der Aktien wird aufgehoben.

Zweiter Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um EUR 469.000,- erhöht um es von seinem jetzigen Stand von EUR 31.000,- auf EUR 500.000,- zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von 900 neuen Aktien ohne Nennwert.

Die 900 neuen Aktien wurden alle gezeichnet durch STIMO CONSULTANCY, S.à r.l., mit Sitz in 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxemburg,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Joannes Adrianus de Moor, vorgenannt.

Die 900 neuen Aktien wurden ausgegeben gegen Einbringen einer Sacheinlage bestehend aus der teilweisen Umwandlung einer Schuldforderung welche STIMO CONSULTANCY, S.à r.l., vorgenannt, gegen die Gesellschaft BIMMO HOLDING S.A. hat.

Die Realität der Zeichnung wurde dem unterzeichnetem Notar durch entsprechende Belege bescheinigt.

Gemäss Artikel 26-1 und 32-1(5) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wurde die Schätzung der Sacheinlage dem Notar bestätigt durch einen Bericht des unabhängigen réviseur d'entreprises INTERAUDIT, mit Sitz in Luxemburg, vom 21. Dezember 2005, welcher Bericht folgende Schlussfolgerungen enthält:

«Schlussfolgerungen

Auf der Grundlage unserer Prüfung kommen wir zu dem Ergebnis, dass der Wert der Sacheinlage mindestens der Anzahl und dem Buchwert der auszugebenden Aktien der BIMMO HOLDING S.A. entspricht.»

Es geht ausserdem aus besagtem Bericht hervor, dass die Schuldforderung fällig, unstreitig und liquide ist und dass gegen die Umwandlung eines Betrags von EUR 469.000,- aus dieser Schuld in Kapital der Gesellschaft kein Einwand besteht.

Dritter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung abgeändert und Zukunft wie folgt lauten:

«Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend (500.000,-) Euro, eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert.»

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionnäre.



Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um sechzehn Uhr fünfzehn für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.A. de Moor, R. Thill, L. Kind, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 93, case 3. – Reçu 4.690 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(005061.3/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

BIMMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage. R. C. Luxembourg B 85.863.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2248 du 21 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(005062.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

PROPERTY FINANCE FRANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1651 Luxemburg, 29, avenue Guillaume. H. R. Luxemburg B 64.844.

Im Jahre zweitausendfünf, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft PROPERTY FINANCE FRANCE S.A., mit Sitz in Luxemburg, R.C. Luxemburg B 64.844, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Maître Jacques Delvaux, mit Amtssitz in Luxemburg, am 9. Juni 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 625 vom 2. September 1998, vertreten mittels Vollmacht der Aktionäre durch Herrn Bodo Demisch, Bankkaufmann, mit Berufsanschrift in 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxemburg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch eine Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 10. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 487 vom 6. Mai 2003.

Die Versammlung beginnt um zwölf Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Bodo Demisch, Bankkaufmann, mit Berufsanschrift in 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxemburg.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, «maître en droit», mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Zum Stimmenzähler wird ernannt Herr Marc Prospert, «maître en droit», mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die achthundertzwanzigtausendachthundert (820.800) Aktien mit einem Nennwert von Euro fünfzehn 25/100 (EUR 15,25), welche das gesamte Kapital von zwölf Millionen fünfhundertsiebzehntausendzweihundert Euro (EUR 12.517.200,-) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit den Vollmachten gegenwärtiger Urkunde, mit welcher sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

- II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:
- 1. Beschlussfassung über die Herabsetzung des Kapitals von derzeit EUR 12.517.200,- auf Euro zweiundachtzigtausendachtzig (EUR 82.080,-) und die entsprechende Zuführung in die Kapitalrücklage.
- 2. Beschlussfassung über die Rückführung der gesetzlichen Rücklage auf die gesetzlich vorgeschriebene Höhe (10% des Kapitals, d. h. Euro achttausendzweihundertacht (EUR 8.208,-) in die Kapitalrücklage.
 - 3. Sonstiges.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:



Erster Beschluss

Das Kapital wird von derzeit EUR 12.517.200,- auf Euro zweiundachtzigtausendachtzig (EUR 82.080,-) herabgesetzt und der Kapitalrücklage zugeführt.

Die Zahl der Aktien wird von 820.800 auf 41.040 herabgesetzt und der Nennwert der Aktien wird abgeschafft.

Zweiter Beschluss

Die gesetzliche Rücklage wird von derzeit EUR 1.235.525,48 auf die gesetzlich vorgeschriebene Höhe von 10% des Kapitals zurückgeführt, d.h. Euro achttausendzweihundertacht (EUR 8.208,-) und der Kapitalrücklage zugeführt.

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorherigen Beschlüsse wird der erste Absatz von Artikel 5 der Satzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

«Art. 5. Gezeichnetes Aktienkapital - Autorisiertes Kapital. (erster Absatz). Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweiundachtzigtausendachtzig Euro (EUR 82.080,-). Es ist eingeteilt in einundvierzigtausendvierzig (41.040) Aktien ohne Nominalwert, welche ausschließlich in Form von Namensaktien bestehen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um zwölf Uhr fünfzehn für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: B. Demisch, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 98, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(005063.3/230/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

PROPERTY FINANCE FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume. R. C. Luxembourg B 64.844.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2268 du 22 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(005064.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

CIYOW INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, Z.A.E. Weiergewan. R. C. Luxembourg B 81.045.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(003782.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ANDROR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 40.466.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANDROR S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.466, constituée suivant acte notarié en date du 3 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 15 octobre 1992 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 9 mars 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 730 du 22 juillet 2005.

L'Assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Georges Gredt, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Christel Bailly, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.



Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1° Augmentation du capital social d'un montant de mille six cent quatre-vingt-cinq euros dix-huit cents (EUR 1.685,18) par incorporation de réserves pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros quatre-vingt-deux cents (EUR 198.314,82) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
 - 2° Modification de l'article 5 des statuts.
- Il-Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille six cent quatre-vingt-cinq euros dixhuit cents (EUR 1.685,18) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros quatre-vingt-deux cents (EUR 198.314,82) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) sans création d'actions nouvelles.

Cette augmentation de capital est libérée par incorporation à due concurrence des résultats reportés de la société, dont l'existence est prouvée au notaire soussigné par la production d'un bilan arrêté au 31 décembre 2004. Une copie de ce bilan restera annexée au présentes.

Les actionnaires déclarent que les résultats reportés à l'augmentation de capital existent toujours à la date du 22 décembre 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette Assemblée Générale Extraordinaire est estimé à environ EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Gredt, A.-C. Bailly, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 151S, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

F. Baden.

(006597.3/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

ANDROR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 40.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(006599.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.



SKB CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 110.634.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait sincère et conforme SKB CAPITAL S.A. Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003795.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SOMEVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 108.239.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

SOMEVAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003806.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

EASTMAN CHEMICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 67.736.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BM01900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Signature.

(004314.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

EASTMAN CHEMICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 67.736.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BM01898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Signature.

(004313.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



STONE SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer. R. C. Luxembourg B 84.741.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée STONE SYSTEMS, S.à r.l., ayant son siège social à Mamer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.741, constituée suivant acte reçu le 30 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 458 du 22 mars 2002 dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Adelino Godinho Fernandes, entrepreneur, demeurant à B-1081 Bruxelles, avenue du Panthéon, 88.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Zbigniew Winiarski, entrepreneur, demeurant à B-1090 Bruxelles, rue E.Toussaint, 56.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Démission de Monsieur Leszek Banach de ses fonctions de gérant.
- 2.- Nomination de Monsieur Adelino Godinho Fernandes aux fonctions de gérant.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Leszek Banach, ingénieur, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins de ses fonctions de gérant.

Deuxième résolution

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Banach, Monsieur Adelino Godinho Fernandes, entrepreneur marbrier, né à Praia da Vitoria (Portugal), le 5 juillet 1948, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Godinho Fernandes est nommé pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. G. Fernandes, Z. Winiarski, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 7, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

J. Elvinger.

(005946.3/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

DA COSTA ALMEIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: Niederkorn, 27A, rue St Pierre. R. C. Luxembourg B 50.277.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkorn, le 12 janvier 2006.

DA COSTA ALMEIDA, S.à r.l.

Signature

(004428.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



SPRING 96 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 56.524.

_

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme SPRING 96 S.A. Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003813.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SQUARE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 82.981.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme SQUARE ONE S.A. Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003815.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

BLUMENTHAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 88.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02395, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Signature.

(004379.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

BLUMENTHAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 88.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02399, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Signature.

(004377.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



TRANS-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe. R. C. Luxembourg B 12.184.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg 28 novembre 2005

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat de l'administrateur-délégué pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat des administrateurs pour une durée de six ans.

L'assemblée a accepté la démission de la société INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSUL-TING S.A. en tant que commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 5 septembre 2001.

L'assemblée a décidé de nommer la société BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER en tant que commissaire aux comptes pour une durée de six ans avec effet rétroactif au 5 septembre 2001.

Administrateurs: Monsieur Martin Melsen, agent immobilier,

demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark.

Madame Annie Melsen-Polfer, sans état,

demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark. Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole.

Commissaire aux comptes: BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.

81, rue J.B.Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 28 novembre 2005.

Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003920.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

STADLUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 79.412.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme STADLUX INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003817.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

DELTALUX GP, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 107.348.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of August.

Before us, Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CIT EUROPE LIMITED, accompany incorporated and existing under the Law of the Commonwealth of the Bahamas, registered with the Registrar General of Companies of The Bahamas under number B 125.429, having its registered office at Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026, Nassau, The Bahamas,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 29 August, 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of DELTALUX GP, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies



Register under number B 107.348, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 15th of April 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company were modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30th of June 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

- 1. Modification of the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of August 2005 instead of the thirty-first day of July 2006.
- 2. Modification of all the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of September and end on the thirty-first day of August.
 - 3. Subsequent amendment of article 20 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of August 2005 instead of the thirty-first day of July 2006.

Second resolution

The general meeting decides to modify all of the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of September and end on the thirty-first day of August.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 20 of the articles of incorporation as follows:

«Art. 20. The Company's year commences on September 1st and ends on August 31st of the next year.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CIT EUROPE LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Etats de Bahamas, immatriculée au Registrar General of Companies of The Bahamas sous le numéro B 125.429, ayant son siège social au Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Mme Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Lequel comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée DELTALUX GP, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.348, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 avril 2005, par encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un août 2005 au lieu du trente et un juillet 2006.
- 2. Modification de toutes les années sociales subséquentes de sorte que chacune commence le premier septembre et se termine le trente et un août.
 - 3. Modification subséquente de l'article 20 des statuts de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un août 2005 au lieu du trente et un juillet 2006.



Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier toutes les années sociales subséquentes de sorte que chacune commence le premier septembre et se termine le trente et un août de l'année suivante.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 des statuts de la façon suivante:

«Art. 20. L'année sociale de la Société commence le premier septembre et se termine le trente et un août de l'année suivante.»

Frais et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ mille cinq cents euros.

Dont acte passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

J. Elvinger.

(005953.3/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

NORD LOUNGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 37, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 113.316.

STATUTS

L'an deux mille six, le cinq janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Kseniya Nahorna, employée, née à Sumy (Ukraine), le 10 juillet 1980, demeurant à UA-40022 Sumy, str. Novoselovskaya 8 (Ukraine),

ici représentée par Madame Yevheniya Vasylyeva, employée, épouse de Monsieur José Pires Coelho, demeurant à L-7515 Mersch, 39, rue J.-F. Comte D'Autel,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Firmino Do Carmo Gomes Tavares, électronicien, né à Salreu Estarreja (Portugal), le 3 mai 1977, demeurant à L-9409 Vianden, 3, rue Gaessel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

- Art. 1er. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de NORD LOUNGE S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Diekirch.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un café-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et avec location de chambres.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.
- Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.



Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 10. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1 Mademoiselle Kseniya Nahorna, préqualifiée, quatre-vingts actions		80
2 Monsieur Firmino Do Carmo Gomes Tavares, vingt actions	<u> </u>	20
Total: cent actions	1	00



Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Mademoiselle Kseniya Nahorna, employée, née à Sumy (Ukraine), le 10 juillet 1980, demeurant à UA-40022 Sumy, str. Novoselovskaya 8 (Ukraine);
- b) Madame Yevheniya Vasylyeva, employée, née à Sumy (Ukraine), le 12 janvier 1979, épouse de Monsieur José Pires Coelho, demeurant à L-7515 Mersch, 39, rue J.-F. Comte D'Autel;
- c) Monsieur José Pires Coelho, employé, né à Murça (Portugal), le 9 janvier 1977, demeurant à L-7515 Mersch, 39, rue J.-F. Comte D'Autel;
- d) Monsieur Firmino Do Carmo Gomes Tavares, électronicien, né à Salreu Estarreja (Portugal), le 3 mai 1977, demeurant à L-9409 Vianden, 3, rue Gaessel.
 - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- Madame Mihaela Cucos, ouvrière, née à Vaslui (Roumanie), le 10 avril 1983, demeurant à L-2145 Luxembourg, 101, rue Cyprien Merjai.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
 - 5.- Le siège social est établi à L-9233 Diekirch, 37, avenue de la Gare.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur José Pires Coelho, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Pires Coelho, C. Gomes Tavares, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2006, vol. 535, fol. 29, case 29. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2006.

J. Seckler.

(006014.3/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

PAULIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 89.596.

EXTRAIT

Par la présente nous vous informons du changement d'adresse de Mr Lennart Stenke, administrateur et administrateur-délégué de la société, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM01967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004288.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.



STARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 67.933.

_

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

STARK S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003821.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

STEEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 99.775.

_

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait sincère et conforme

STEEL FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003890.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

AMERICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 51.147.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 14 décembre 2005, les actionnaires de la société AMERICAN HOLDING S.A. ont décidé:

- 1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:
- Pio Guido Giacomini, avec adresse professionnelle au 70, via Motta, CH-6900 Massagno,
- Andrew Warwick Geddes, avec adresse professionnelle au 16, Gerald Road, SW1 W9EQ Londres,

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de dissolution de la société qui se tiendra le 14 décembre 2005;

- 2. de renouveler le mandat de l'administrateur délégué suivant:
- Alfio di Croce, avec adresse professionnelle au 641, via Appia, I-74100 Taranto,

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de dissolution de la société qui se tiendra le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004402.3/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



SYNERGIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 66.298.

_

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme SYNERGIC S.A. Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003894.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

TEOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 44.727.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

TEOFIN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003898.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

TOPKINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 100.176.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004159.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

BALDUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R. C. Luxembourg B 93.903.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

C. Dogat.

(004244.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.



TEXTILE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 90.716.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme TEXTILE INVEST S.A. Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003901.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

TIMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 83.231.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

TIMACO S.A.

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003930.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

TRAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 36.601.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire tenue le 28 novembre 2005

Résolutions

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

MM. Alessandro Fagioli, industriel, demeurant à S. Ilario d'Enza (Italie), administrateur;

Carlo Fagioli, industriel, demeurant à S. Ilario d'Enza (Italie), administrateur;

Cristiano Ciseri, dirigeant d'entreprises, demeurant à Viganello (Suisse), administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TRAF S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004519.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



CRYSTALEYE PICTURES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt. R. C. Luxembourg B 113.355.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société anonyme de droit luxembourgeois AVENSIS, avec siège social à L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.086,

ici représentée par Monsieur Pierre Leroy, employé privé, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, 18, rue Hiehl, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par la présente.

Titre Ier .- Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1er. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de CRYSTALEYE PICTURES.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'étude, le packaging financier, la recherche, le développement, la rédaction, la production, la proputation, la préparation, l'exploitation, l'émission et la distribution de toutes oeuvres créatives, y inclus mais non limité à des productions littéraires, artistiques, musicales, cinématographiques et audio-visuelles de toutes sortes.

La société peut agir seule ou en association avec des tiers pour elle-même et dans l'intérêt de tiers.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations techniques, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme de droit luxembourgeois AVENSIS, avec siège social à L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.



Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Léon Folschette, directeur de la production, né à Grevenmacher, le 18 décembre 1958, demeurant à L-7314 Heisdorf, 3, rue Pierre Dupong, gérant technique, et
- b) Monsieur Camille Rommelfanger, industriel, né à Dudelange, le 8 juillet 1935, demeurant à MC-98000 Monaco, 8, avenue St. Roman, Les Villas del Sol (Principauté de Monaco), gérant administratif.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Leroy, J. Seckler.

Junglinster, le 16 janvier 2006.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2005, vol. 535, fol. 8, case 7. – Recu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

J. Seckler.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(006511.3/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.



GK FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7471 Luxembourg, 5, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.822.

Les bilans abrégés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM03003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

GK FIN S.A.

Signature

(004175.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

GK FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7471 Luxembourg, 5, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.822.

Les bilans abrégés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM03002, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

GK FIN S.A.

Signature

(004179.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

GK FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7471 Luxembourg, 5, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.822.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM03001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004182.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

MAZZARO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde. R. C. Luxembourg B 70.260.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 décembre 2005

L'Assemblée constate que les mandats des membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

L'Assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Arsène Kronshagen, avocat, demeurant à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde,
- Madame Cindy Spieldenner, secrétaire, demeurant à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde,
- Madame Tina Cardoso, secrétaire, demeurant à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

L'Assemblée décide que les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2009.

L'Assemblée décide encore de nommer au poste de commissaire aux comptes la société W.M.A., WORLD MAN-AGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.434.

L'Assemblée décide que son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour extrait conforme

A. Kronshagen

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004296.3/850/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



TOBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 95.113.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait sincère et conforme

TOBER S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003932.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

BELI BRYAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 86.991.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2005

Les mandats de MM. François Brouxel, Pierre Metzler et Georges Gudenburg, en tant qu'administrateurs de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2005.

Le mandat de la société à responsabilité limitée AACO, S.à r.l. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING, S.à r.l.) en tant que commissaire aux comptes n'est pas renouvelé.

La société à responsabilité OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l., ayant son siège social au L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003959.3/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

FASSADES-RAINBOW-LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5550 Remich, 20, rue de Macher.

H. R. Luxemburg B 113.343.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsechs, am vierten Januar.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, im Amtssitze in Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Karl Alfred Schwarz, Maler, geboren am 8. August 1946 in München (Deutschland), wohnhaft in D-66663 Merzig, Ostring 64.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

- Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet FASSADES-RAINBOW-LUX, S.à r.l.
- Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind Dachreinigung, Fassadensanierung, Anstriche, Unter- und Oberputz, Vollwärmeschutz, Innenarbeiten und Bodenbeläge.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird vom heutigen Tage an gerechnet auf unbestimmte Dauer gegründet.

Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen, aufgelöst werden.



Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Remich.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Es ist der Gesellschaft gestattet Büros, Zweigstellen und/oder Filialen sowohl im In- als auch im Ausland zu errichten.

- Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).
- Art. 6. Im Falle von mehreren Gesellschaftern kann die Anteilübertragung an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller Anteilhaber geschehen.

Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an den überlebenden Ehepartner respektive den pflichtteilsberechtigten Erbe übertragen werden.

In jedem Fall sind die Bestimmungen des Artikels 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 anwendbar.

- Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.
- Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben des alleinigen Gesellschafters, oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, eines Gesellschafters, können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.
- Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Anteilhaber oder durch die Generalversammlung aller Anteilhaber, ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandate werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterzeichnung des oder der Geschäftsführer.

Es ist dem oder den Geschäftsführern erlaubt Vollmachten auszustellen.

- Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.
- Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.
- **Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendundsechs.
- Art. 13. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.
- **Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.
- Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem einzigen Anteilhaber oder von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der einzige Anteilhaber oder die Generalversammlung legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Zeichnung der Anteile

Die Anteile wurden vollständig und in bar von dem einzigen Anteilhaber einbezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf siebenhundert Euro (700,- EUR) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Anteilhaber, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei (2) festgesetzt.

Geschäftsführer für unbestimmte Dauer werden:

- 1) Herr Reinhard Biermann, Maler- und Lackiermeister, geboren am 6. April 1950 in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-66693 Mettlach, Halfenweg 3.
- 2) Herr Karl Alfred Schwarz, Maler, geboren am 8. August 1946 in München (Deutschland), wohnhaft in D-66663 Merzig, Ostring 64.



Die Gesellschaft ist nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift einer der beiden Geschäftsführer.

2.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-5550 Remich, 20, rue de Macher.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K.A. Schwarz, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2006, vol. 469, fol. 90, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(006446.3/5770/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

MET-LUX METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4801 Rodange, Site du P.E.D. R. C. Luxembourg B 53.778.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MET-LUX METALLI-SEURS LUXEMBOURGEOIS S.A., ayant son siège social à L-4801 Rodange, Site du P.E.D., R.C.S. Luxembourg, section B numéro 53.778, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 198 du 18 avril 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Marc Elter:

- en date du 7 août 1996, publié au Mémorial C numéro 575 du 8 novembre 1996;
- en date du 30 août 1996, publié au Mémorial C numéro 598 du 19 novembre 1996; suivant actes reçus par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg:
- en date du 5 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 46 du 3 février 1997;
- en date du 10 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 127 du 17 mars 1997;
- en date du 15 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 251 du 24 mai 1997;
- en date du 21 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 251 du 24 mai 1997;
- en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 443 du 13 août 1997;

suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 5 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 916 du 18 décembre 1998;
- en date du 16 août 2001, publié au Mémorial C numéro 137 du 25 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, demeurant profession-nellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence de 930.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 2.000.000,- EUR à 2.930.000,- EUR, sans émission d'actions nouvelles.
- 2.- Libération de l'augmentation de capital par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de 930.000,- EUR.
 - 3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent trente mille euros (930.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) à deux millions neuf cent trente mille euros (2.930.000,- EUR), par la création et l'émission de neuf mille trois cents (9.300) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de neuf cent trente mille euros (930.000,- EUR).

La justification de l'existence desdites réserves disponibles été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** (alinéa premier). Le capital souscrit est fixé à deux millions neuf cent trente mille euros (2.930.000,- EUR), représenté par vingt-neuf mille trois cents (29.300) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: R. Scheifer-Gillen, A. Thill, A. Da Silva Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2005, vol. 534, fol. 86, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006. J. Seckler. (006276.3/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

ADVENT MACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon le .

R. C. Luxembourg B 89.855.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 août 2005 que:

- La société AMS ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société,
 - La société BAC MANAGEMENT, S.à r.l. a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société,
 - Monsieur John Berstein a démissionné en tant que gérant de la Société,
- Monsieur Jürgen Appel a été nommé gérant de la Société pour une durée illimitée, avec pouvoir d'engager la Société sous sa seule signature en toutes circonstances,
- Monsieur André Smith-Nielsen a été nommé gérant de la Société pour une durée illimitée avec pouvoir d'engager la Société sous sa seule signature en toutes circonstances.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003962.3/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 94.911.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BM01887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

(004305.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



THE NETHERLANDS INTERNATIONAL INVESTMENT, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.475.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BM01893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(004308.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

BOULDERS LUXCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 103.000.

Le bilan pour la période du 24 août 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BM01894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

(004309.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

BOULDERS LUXCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.996.

Le bilan pour la période du 24 août 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BM01896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Signature.

(004311.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

FASSADEN PAUL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

H. R. Luxemburg B 99.953.

Im Jahre zweitausendundfünf am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, im Amtssitze zu Remich.

Sind erschienen:

- 1) Herr Paul Jakob, Stukkateurmeister, geboren am 24. September 1961 in Merzig (Deutschland), wohnhaft in D- 66 663 Merzig, Triererstrasse 54.
- 2) Herr Rüdiger Kroker, Stukkateurmeister, geboren am 5. März 1962 in D-Merzig, wohnhaft in D-66 663 Merzig, Bezirksstrasse 76.
- 3) Herr Heribert Fett, Dipl. Betriebswirt, geboren am 12. März 1952 in D-Merzig, wohnhaft in F-57 480 Launsdroff, 4, place de l'Eglise.
- 4) Herr Gerhard Kroker, Stukkateur, geboren am 23. Juni 1964 in D-Merzig, wohnhaft in D-66 663 Merzig, Bezirks-strasse 76.

Diese Komparenten erklären, dass sie Inhaber sind sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FASSADEN PAUL, S.à r.l., mit Sitz in L-5445 Schengen, 27, route du Vin, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Alphonse Lentz, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 24. März 2004, veröfentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 525 vom 19. Mai 2004, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig EUR (125,- EUR), vollständig eingezahlt, und bisher gehalten von:

1) Herr Paul Jakob, vorbenannt		25
2) Herr Rüdiger Kroker, vorbenannt		25
3) Herr Gerhard Kroker, vorbenannt		25
4) Herr Heribert Fett, vorbenannt		25
Total	- 	100

Alsdann erklärt vorbenannter Herr Paul Jakob seinen Anteil (25) mit Wirkung zum 31. Dezember 2005, zu gleichen Teilen an Herrn Rüdiger Kroker, vorbenannt, Herrn Heribert Fett, vorbenannt, und Herrn Gerhard Kroker, vorbenannt, abzutreten, welche nun auftreten und dies annehmen.

Diese Abtretung wurde im Namen der Gesellschaft durch den alleinigen Geschäftsführer, den vorbenannten Herrn Rüdiger Kroker, ausdrücklich angenommen.

Infolge der vorerwähnten Ereignisse ist Artikel 4 Absatz 1 der Satzung abgeändert und lautet ab nun wie folgt:



«**Art. 4.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche wie folgt übernommen werden:

Herr Rüdiger Kroker, Stukkateurmeister, wohnhaft in D-66663 Merzig, Bezirksstrasse 76	33,34
Herr Gerhard Kroker, Stukkateur, wohnhaft in D-66663 Merzig, Bezirksstrasse 76	33,33
Herr Heribert Fett, Dipl. Betriebswirt, wohnhaft in F-57480 Launsdroff, 4, place de l'Eglise	33,33
	100

Der Abtretungspreis wurde vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde voll ausgezahlt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Jakob, R. Kroker, H. Fett, G. Kroker, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 2006, vol. 469, fol. 86, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(006559.3/5770/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

FASSADEN PAUL, S.à r.l., Société a responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

H. R. Luxemburg B 99.953.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(006560.3/5770/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

FL SELENIA S.à r.l. Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.385.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BM01905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(004319.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

SPRING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital souscrit: EUR 4.959.900,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 99.875.

En date du 6 décembre 2005:

- 835 parts détenues par AL SHAMS HOLDINGS LIMITED ont été transférées à TecCapital LIMITED, avec siège social au 22, Victoria Street, BER-HM 12 Hamilton,
- 630 parts détenues par CANALETTO HOLDINGS LIMITED ont été transférées à TecCapital LIMITED, avec siège social au 22, Victoria Street, BER-HM 12 Hamilton.

En conséquence:

- TecCapital LIMITED, détient 2.300 parts,
- CANALETTO HOLDINGS LIMITED, détient 205 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM01913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004378.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



BECOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 40.468.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BECOFIN S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.468, constituée suivant acte notarié en date du 3 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 15 octobre 1992 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 9 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 785 du 5 août 2005.

L'Assemblée est ouverte à 9.10 heures sous la présidence de Monsieur Georges Gredt, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Christel Bailly, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1° Augmentation du capital social d'un montant de mille six cent quatre-vingt-cinq euros dix-huit cents (EUR 1.685,18) par incorporation de réserves pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros quatre-vingt-deux cents (EUR 198.314,82) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
 - 2° Modification de l'article 5 des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille six cent quatre-vingt-cinq euros dixhuit cents (EUR 1.685,18) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros quatre-vingt-deux cents (EUR 198.314,82) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) sans création d'actions nouvelles.

Cette augmentation de capital est libérée par incorporation à due concurrence des résultats reportés de la société, dont l'existence est prouvée au notaire soussigné par la production d'un bilan arrêté au 31 décembre 2004. Une copie de ce bilan restera annexée au présentes.

Les actionnaires déclarent que les résultats reportés à l'augmentation de capital existent toujours à la date du 22 décembre 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette Assemblée Générale Extraordinaire est estimé à environ EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Gredt, A.-C. Bailly, M. Muller, F. Baden.



Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 151S, fol. 62, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

F. Baden.

(006603.3/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

BECOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 40.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(006604.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

ROSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 105.412.

Le bilan au 30 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BM01907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2005.

Signature.

(004320.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

ESPIRITO SANTO TOURISM (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 72.700.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(004327.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

EUROPEAN REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 10.903.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BM02334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(004331.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

S.C.O.N.A. HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R. C. Luxembourg B 107.031.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM00044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 janvier 2006.

Signature.

(004392.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



MOBIL OIL EAST AFRICA LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 111.524.

Extrait du procès-verbal des décisions prises par l'associé unique de la société le 16 décembre 2005

L'associé unique a décidé de révoquer avec effet immédiat M. Tichafa H. Taderera et M. Tunji A. Oyebanji comme gérants de la société, avec effet au 16 décembre 2005.

L'associé unique a également décidé de réduire le nombre des Gérants de neuf (9) à sept (7).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOBIL OIL EAST AFRICA LIMITED

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004302.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

GAST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 97.739.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 décembre 2005 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2005.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004310.3/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

FURCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 88.960.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 décembre 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants pour un terme de six ans:

- Monsieur Marc Koeune;
- Madame Nicole Thommes;
- Madame Andrea Dany.

Tous trois domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes, CeDerLux-Services, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

L'assemblée générale ordinaire, réunie en date du 30 décembre 2005 a également pris acte de la démission d'un administrateur, M. Jean Hoffmann et a appelé aux fonctions d'administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né à Vielsam (Belgique), le 16 janvier 1975, demeurant professionnel-lement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004315.3/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



GRANLUX INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 98.105.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 décembre 2005 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2005.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004312.3/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

FURFLY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 89.164.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 décembre 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants pour un terme de six ans:

- Monsieur Marc Koeune;
- Madame Nicole Thommes:
- Madame Andrea Dany.

Tous trois domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes, CeDerLux-Services, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

L'assemblée générale ordinaire, réunie en date du 30 décembre 2005 a également pris acte de la démission d'un administrateur, M. Jean Hoffmann et a appelé aux fonctions d'administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né à Vielsam (Belgique), le 16 janvier 1975, demeurant professionnel-lement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004316.3/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

TIDUAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 98.220.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 décembre 2005 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2005.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004317.3/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



SKYGRAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 97.808.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 décembre 2005 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2005.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004318.3/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

OASIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 83.971.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2005

- 1. L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, en tant qu'administrateur de Madame Stéphanie Hutin, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- 2. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004321.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

ETS. GUY HAECK & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 35.831.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

G. Haeck

Gérant

(004329.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

ETS. GUY HAECK & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 35.831.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

G. Haeck

Gérant

(004330.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



CHADWICK HOLDINGS 1 (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 100.800.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(004324.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

CHADWICK LENDING (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 100.801.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(004325.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

VLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 4.639.600,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.108.

Le bilan au 31 mai 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(004328.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

FFAUF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 66.379.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(004332.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

ORN EUROPEAN DEBT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 95.135.

Extrait d'information du 5 janvier 2006

Cet extrait vise à informer que la dénomination ORN EUROPEAN DISTRESSED DEBT FUND, L.P. de l'associé unique de la Société a été modifiée en ORN EUROPEAN DEBT FUND, L.P.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004335.3/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



SOCIETE HOTELIERE DE LA PETRUSSE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 74.932.

In the year two thousand five, on the 8th day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company SOCIETE HOTELIERE DE LA PETRUSSE S.A., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, hereafter referred to as «the Company», incorporated by a deed enacted on March 14, 2000 by Maître Franck Baden, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 492 dated July 11, 2000, which articles were amended by a deed enacted on June 15, 2004, published in Mémorial C number 874 dated August 27, 2004 and at last amended by the undersigned Notary by a deed dated November 19, 2004 published in the Mémorial C number 630 dated June 29, 2005.

The extraordinary general meeting is opened at 5.15 p.m. by Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman, and appointing Mrs Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer, Maître Emmanuel Reveillaud, lawyer, residing in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to state that:

- I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital entitled to vote, being USD 12,719,093 (twelve million seven hundred and nineteen thousand and ninety-three USD), are present or validly represented at the meeting. The voting rights of the shares presently held by the Company are suspended according to article 49-5 of the law dated 10th August 1915. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.
 - II. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Retroactive amendment of the currency in which the corporate capital of the Company is expressed, to the Swiss Franc:
- 2. Declaration of decrease of the share capital of the Company with effect on the 19th November 2004, by the amount of CHF 46,994.- (forty-six thousand nine hundred and ninety-four Swiss Francs) represented by 23,497 (twenty-three thousand four hundred and ninety-seven) shares with a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs) so as to bring it from its amount of CHF 14,824,064.- (fourteen million eight hundred and twenty-four thousand and sixty-four Swiss Francs) represented by 7,412,032 (seven million four hundred and twelve thousand and thirty-two) shares with a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs) each, to the amount of CHF 14,777,070.- (fourteen million seven hundred and seventy-seven thousand seventy Swiss Francs) represented by 7,388,535.- (seven million three hundred eighty-eight thousand five hundred and thirty-five) shares with a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs) each;
- 3. Amendment of Article 5 of the by-laws of the Company so as to reflect the conversion of share capital and the decrease of share capital;
 - 4. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting resolves to amend the currency in which the capital of the Company is expressed and to adopt the Swiss Franc with effect as of the 19th of November, 2004.

The shareholders' meeting decided thus to set the corporate capital of the Company at the amount of CHF 14,824,064.- (fourteen million eight hundred and twenty-four thousand and sixty-four Swiss Francs), represented by 7,412,032 (seven million four hundred and twelve thousand and thirty-two) shares. The EUR-CHF exchange rate is the one applicable as of the 19th of November 2004, i.e. the date of the currency amendment (exchange rate 1.5159195).

Second resolution

The shareholders' meeting resolves to declare a decrease of the share capital of the company with effect on the 19th November 2004 by the amount of CHF 46,994.- (forty-six thousand nine hundred and ninety-four Swiss Francs) represented by 23,497 (twenty-three thousand four hundred and ninety-seven) shares with a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs) corresponding to the shares the Company was holding on itself following the acquisition by the Company of all the assets and liabilities of LAWSHALL LIMITED on the 19th November 2004, so as to bring it from its amount of CHF 14,824,064.- (fourteen million eight hundred and twenty-four thousand and sixty-four Swiss Francs) represented by 7,412,032 (seven million four hundred and twelve thousand and thirty-two) shares with a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs) each, to the amount of CHF 14,777,070.- (fourteen million seven hundred and seventy-seven thousand seventy Swiss Francs) represented by 7,388,535 (seven million three hundred eighty-eight thousand five hundred and thirty-five) shares with a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs) each.

Third resolution

The shareholders' meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the conversion into Swiss Francs and the capital decrease.



Consequently, first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company is replaced by the following text:

«The share capital is set at CHF 14,777,070.- (fourteen million seven hundred and seventy-seven thousand seventy Swiss Francs) represented by 7,388,535 (seven million three hundred eighty-eight thousand five hundred and thirty-five) shares with a nominal value of CHF 2.- (two Swiss Francs) each».

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately 1,400.- EUR.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 5.30 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le 8 novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SOCIETE HOTELIERE DE LA PETRUS-SE S.A., ayant son siège social à L 1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, ci-après désignée «la Société», constituée suivant acte reçu le 14 mars 2000 par Maître Franck Baden, notaire résidant à Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 492 en date du 11 juillet 2000, lequel acte fat modifié par un acte reçu le 15 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 874 en date du 27 août 2004 et dernièrement modifié par le notaire soussigné par un acte reçu le 19 novembre 2004 publié au Mémorial C numéro 630 en date du 29 juin 2005.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.15 heures par Monsieur Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant comme président, et désignant Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Emmanuel Reveillaud, avocat, résidant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ainsi constitué, le bureau dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes minutes avec les procurations.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social disposant du droit de vote, dont le montant est de USD 12.719.093,- (douze millions sept cent dix-neuf mille quatre-vingt-treize dollars américains) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée. Les droits de vote attachés aux actions actuellement détenues par la Société sont suspendus selon l'article 49-5 de la Loi du 10 août 1915. L'assemblée peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.
 - II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - 1. Modification rétroactive de la monnaie, dans laquelle est exprimé le capital social de la société, en franc Suisse;
- 2. Déclaration de diminution du capital social de la Société avec effet au 19 novembre 2004, d'un montant de CHF 46.994,- (quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze francs suisses) représenté par 23.497 (vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept) actions d'une valeur nominale de CHF 2,- (deux francs suisses) afin de porter son montant de CHF 14.824.064,- (quatorze millions huit cent vingt-quatre mille soixante-quatre francs suisses) représenté par 7.412.032 (sept millions quatre cent douze mille trente-deux) actions d'une valeur nominale de CHF 2,- (deux francs suisses) chacune, au montant de CHF 14.777.070,- (quatorze millions sept cent soixante-dix-sept mille soixante-dix francs suisses) représenté par 7.388.535,- (sept millions trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-cinq) actions d'une valeur nominale de CHF 2,- (deux francs suisses) chacune;
- 3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la conversion du capital social et la diminution du capital social;
 - 4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la monnaie dans laquelle est exprimée le capital de la Société et d'adopter le Franc suisse avec effet au 19 novembre 2004.

L'assemblée des actionnaires décide donc de fixer le capital social de la Société au montant de CHF 14.824.064,- (quatorze millions huit cent vingt-quatre mille soixante-quatre francs suisses), représenté par 7.412.032 (sept millions quatre cent douze mille trente-deux) actions. Le taux de change EUR-CHF est celui applicable au 19 novembre 2004, i.e. date de la modification de la monnaie (taux de change 1,5159195).



Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de déclarer une réduction du capital social de la Société avec effet au 19 novembre 2004 d'un montant de CHF 46.994,- (quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze francs suisses) représenté par 23.497 (vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept) actions d'une valeur nominale de CHF 2,- (deux francs suisses) correspondant aux actions que la Société détenait sur elle-même suite à l'acquisition par la Société de tous les actifs et passifs de la société LAWSHALL LIMITED effectué en date du 19 novembre 2004, afin de porter son montant de CHF 14.824.064,- (quatorze millions huit cent vingt-quatre mille soixante-quatre francs suisses) représenté par 7.412.032 (sept millions quatre cent douze mille trente-deux) actions d'une valeur nominale de CHF 2,- (deux francs suisses) représenté par 7.388.535 (sept millions trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-cinq) actions d'une valeur nominale de CHF 2,- (deux francs suisses) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la conversion en Franc suisse et la diminution du capital.

Par conséquent, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital souscrit est fixé à CHF 14.777.070,- (quatorze millions sept cent soixante-dix-sept mille soixante-dix francs suisses), représenté 7.388.535 (sept millions trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-cinq) actions d'une valeur nominale de CHF 2,- (deux francs suisses) chacune.»

Frais

Le montant des charges, frais, honoraires et dépenses de quelque nature que ce soit, incombant à la société, en raison du présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.400,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance à 17.30 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants précités, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, E. Reveillaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 23, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

J. Elvinger.

(005929.3/211/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ROCHEFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 95.610.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(004339.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

ROCHEFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 95.610.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(004340.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



METTYMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 32, rue Berg. R. C. Luxembourg B 43.990.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(004333.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

OVERCASTLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 88.602.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(004334.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

PALAIS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 89.418.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(004336.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

ACCURATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 6A, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 69.862.

L'assemblée générale décide d'accepter à l'unanimité des personnes présentes toutes les décisions citées à l'ordre du jour:

- 1) révocation du mandat d'administrateur délégué de la société HELO SYSTEMS CORP., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I,
 - 2) révocation du mandat d'administrateur de la société HELO SYSTEMS CORP.,
- 3) nomination au mandat d'administrateur délégué de la société COLAS & LANG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling,
 - 4) nomination au mandat d'administrateur de la société COLAS & LANG, S.à r.l.,
 - 5) prorogation des mandats des administrateurs Colas Maisy et Lang Roland pour un nouvelle période de six ans,
 - 6) révocation du mandat de commissaire aux comptes de la société COLAS & LANG, S.à r.l.,
- 7) nomination au mandat de commissaire aux comptes de la S.A. C.L.F., ayant son siège social à L-5752 Frisange, 6A, rue de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le président procède à la clôture de la présente assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Les actionnaires ou leur représentant

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire / R. Lang

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004347.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



ELECT-SYSTEMS DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 104.279.

Entre les soussignés;

Monsieur Norbert Braun, électro-installateur, demeurant à L-3651 Kayl, 33, rue Jospeh Muller, ci-après dénommé le «Cédant»,

d'une part,

Εt

Madame Nadine da Silva Goncalves, employée, demeurant à L-2143 Luxembourg, 70, rue Laurent Ménager, ci-après dénommé le «Cessionnaire»,

d'autre part.

En présence de la société à responsabilité limitée ELECT-SYSTEMS DESIGN, S.à r.l.(dont les Parts Sociales sont cédées) établie et ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce, constituée par acte notarié passé en date du 12 novembre 2004 par-devant Maître Blanche Moutrier, Notaire de Résidence à Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.279, sous forme de société à responsabilité limitée dont le capital social d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) a été intégralement souscrit au moment de la constitution et a été libéré en numéraire à hauteur de 100%, soit la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) capital social divisé en 100 (cent) Parts Sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros).

La société (dont les Parts Sociales ont été cédées) est ici valablement représentée par son Gérant, Monsieur Jorge Cunha employé, demeurant à L-2143 Luxembourg, 70, rue Laurent Ménager.

Après avoir préalablement expose ce qui suit:

- 1) Le Cédant est propriétaire de 50 (cinquante) Parts Sociales de la Société ELECT-SYSTEMS DESIGN., (ci-après «la Société»), société de droit luxembourgeois constituée sous forme de société à responsabilité limitée dont le capital social d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), établie et ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce.
 - 2) Le Cessionnaire n'est pas associé de la société ELECT-SYSTEMS DESIGN, S.à r.l.
- 3) Le Cessionnaire souhaite acquérir 3 (trois) Parts Sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros), soit 3% du capital social de la Société, et le Cédant est disposé à lui céder ces Parts Sociales.

Il a été arrête et convenu ce qui suit:

- Art. 1er. Cession. Le Cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au Cessionnaire, qui accepte, 3 (trois) Parts Sociales de la Société d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) du capital social de la Société aux conditions et suivant les modalités du présent contrat de cession
- **Art. 2. Propriété Jouissance.** Le Cessionnaire sera propriétaire des 3 (trois) Parts Sociales cédées et en aura la jouissance à compter du jour du paiement intégral du prix tel que convenu aux articles 3 et 4 des présentes, et aura droit au pro rata des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites Parts Sociales, si tant est qu'il y en ait et que l'Assemblée générale des associés décide d'en distribuer.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces Parts Sociales cédées.

Le transfert de propriété de ces 3 (trois) Parts Sociales aura lieu au moment du paiement du prix tel qu'il a été convenu entre parties, selon les modalités qui sont fixées aux articles 3 et 4 des présentes.

Ce faisant, tous les droits et obligations liés aux Parts Sociales cédées de la Société passent du Cédant au Cessionnaire au moment du paiement dudit prix.

La cession des 3 (trois) Parts Sociales de la Société se fera selon lès modalités suivantes:

Monsieur Norbert Braun, précité, cède à Madame Nadine da Silva Goncalves, précitée, qui accepte, 3 (trois) Parts Sociales représentant 3% du capital social de la Société.

Art. 3. Prix. Le prix convenu entre parties à 300,- EUR (trois cents euros) et est payé par le Cessionnaire au Cédant, à la signature des présentes comme suit:

Par paiement en espèces le jour de la signature des présente contre reçu de cette somme.

Art. 4. Obligation du cédant. Le Cédant garantit:

- 41. que les Parts Sociales cédées ne sont grevées d'aucun droit réel ou personnel et ne se trouvent pas en indivision;
- 4.2. que les Parts sociales cédées aux présentes n'ont pas fait l'objet d'une cession dont la Société n'aurait pas été informée;
- 4 3. qu'elles sont librement cessibles entre associés de la Société, et sont libres de tous privilèges, hypothèques, ou toutes autres sûretés quelconques;
 - 4 4. que le Cédant a le droit et la pleine capacité de céder ses Parts Sociales.

Art. 5. Obligation du cessionnaire. Le Cessionnaire s'engage:

- 5 1. à faire toutes les diligences afin d'effectuer toutes les démarches légales relatives à la présente cession de parts sociales;
- 5.2. à reprendre au nom et pour le compte de la société ELECT-SYSTEMS DESIGN, S.à r.l. toutes les procédures éventuellement pendantes, telles que parfaitement connues par le Cessionnaire, et à venir devant les tribunaux luxembourgeois dans lesquels intervient ou serait amenée à intervenir la société ELECT-SYSTEMS DESIGN, S.à r.l.;
- 5.3. Le Cessionnaire s'engage à procéder au paiement du prix convenu pour la présente cession de Parts Sociales au moment de la signature des présentes;



5.4. Le Cessionnaire s'engage à tenir quitte et indemne le Cédant de tout passif, litiges, réclamations ou obligations de nature civile, commerciale, administrative, fiscale ou autre, antérieur et postérieur au jour de la présente Cession.

Le respect de ces conditions doit être considéré comme essentiel dans l'exécution du présent contrat de cessions de Parts Sociales.

- Art. 6. Frais. Il est convenu que les frais relatifs à la négociation et à la rédaction de la présente convention seront supportés par le Cessionnaire.
- Art. 7. Contenu du contrat Modifications contractuelles. Le présent Contrat contient et expose l'intégralité des intentions des parties et prévaut sur toute autre convention, entente ou arrangement oral ou écrit, relatifs à l'objet même de ce contrat.

Nulle partie ne sera fondée à se prévaloir d'un contrat, entente ou arrangement auquel il ne serait pas fait expressément référence dans le présent Contrat.

Ce Contrat ne pourra être amendé ni modifié et aucune modification ni ajout ne pourront être apportés sinon par un écrit signé par les parties ou par des représentants des parties dûment autorisés à cet effet.

Art. 8. Loi applicable - Litiges. La présente convention est régie et interprétée conformément au droit luxembourgeois.

Tous les litiges découlant de la présente convention sont de la compétence exclusive des tribunaux luxembourgeois.

- Art. 9. Renonciation. Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque du Contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie découlant de ladite clause.
 - Art. 10. Validité. La présente convention reflète l'accord plein et entier des parties.

Si en raison de l'application d'une loi ou d'un règlement, une ou plusieurs dispositions de la présente convention devrai(en)t être déclarée(s) nulle(s), cette nullité n'affecterait en rien les autres dispositions de la convention.

En outre, les parties négocieront, afin de convenir d'une ou de plusieurs autres dispositions qui permettraient d'atteindre, autant que faire se peut, l'objectif visé par la ou les dispositions frappées de nullité.

Fait en 2 originaux, à Luxembourg, le 21 avril 2005, chaque partie reconnaissant avoir reçu un original.

Les 5 (cinq) pages des présentes sont toutes paraphées par les parties.

Signé: N. da Silva Goncalves, N. Braun.

La Société, ici représentée comme il a été stipulé infra, déclare prendre acte et accepter la présente cession de Parts Sociales, conformément aux dispositions actuellement en vigueur.

Pour ELECT-SYSTEMS DESIGN, S.à r.l.

I. Cunha

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04181. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005935.2//99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

PEGASUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 97.016.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(004337.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

PROUD EAGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 72.202.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(004338.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



MULTI-STRATEGY PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.332.

__

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 octobre 2005 à Luxembourg

Conseil d'Administration:

Reconduction des administrateurs sortants: MM. Paul Suttor, Philippe Catry, Koen Straetmans et Marc Van de Walle.

Réviseur d'Entreprises:

Reconduction du mandat de la Société ERNST & YOUNG.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 2006.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Par délégation

ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004341.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

JIN HE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 2, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 103.033.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 janvier 2006, réf. DSO-BM00024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 janvier 2006.

Signature.

(004373.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

FLÄKT WOODS REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.613.

DISSOLUTION

La liquidation de la société FLÄKT WOODS REAL ESTATE, S.à r.l. a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 23 décembre 2005. La mise en liquidation ayant été décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 8 juin 2005.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM01914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004386.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

LE PETIT FOUR, Société Anonyme.

Siège social: Mersch. R. C. Luxembourg B 83.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07187, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2006.

Pour la société

Signature

(004425.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



ELECT-SYSTEMS DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 104.279.

Entre les soussignés:

Monsieur Norbert Braun, électro-installateur, demeurant à L-3651 Kayl, 33, rue Joseph Müller, ci-après dénommé le «Cédant»,

d'une part,

Et,

Monsieur Jorge Cunha, employé, demeurant à L-2143 Luxembourg, 70, rue Laurent Ménager, ci-après dénommé le «Cessionnaire»,

d'autre part.

En présence de la société à responsabilité limitée ELECT-SYSTEMS DESIGN, S.à r.l. (dont les Parts Sociales sont cédées) établie et ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce, constituée par acte notarié passé en date du 12 novembre 2004 par-devant Maître Blanche Moutrier, Notaire de Résidence à Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.279, sous forme de société à responsabilité limitée dont le capital social d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) a été intégralement souscrit au moment de la constitution et a été libéré en numéraire à hauteur de 100%, soit la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) capital social divisé en 100 (cent) Parts Sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros).

La société (dont les Parts Sociales ont été cédées) est ici valablement représentée par son Gérant, Monsieur Jorge Cunha précité.

Après avoir prealablement expose ce qui suit:

- 1) Le Cédant est propriétaire de 50 (cinquante) Parts Sociales de la Société ELECT-SYSTEMS DESIGN (ci-après «la Société»), société de droit luxembourgeois constituée sous forme de société à responsabilité limitée dont le capital social d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), établie et ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce.
 - 2) Le Cessionnaire est associé de la société ELECT-SYSTEMS DESIGN, S.à r.l.
- 3) Le Cessionnaire souhaite acquérir 47 (quarante sept) Parts Sociales d'une valeur nominale de 125,-EUR (cent vingt-cinq euros), soit 47% du capital social de la Société, et le Cédant est disposé à lui céder ces Parts Sociales.

Il a été arrete et convenu ce qui suit:

- Art. 1er. Cession. Le Cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au Cessionnaire, qui accepte, 47 (quarante-sept) Parts Sociales de la Société d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) du capital social de la Société aux conditions et suivant les modalités du présent contrat de cession.
- Art. 2. Propriété Jouissance. Le Cessionnaire sera propriétaire des 47 (quarante-sept) Parts Sociales cédées et en aura la jouissance à compter du jour du paiement intégral du prix tel que convenu aux articles 3 et 4 des présentes, et aura droit au pro rata des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites Parts Sociales, si tant est qu'il y en ait et que l'Assemblée générale des associés décide d'en distribuer.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces Parts Sociales cédées.

Le transfert de propriété de ces 47 (quarante-sept) Parts Sociales aura lieu au moment du paiement du prix tel qu'il a été convenu entre parties, selon les modalités qui sont fixées aux articles 3 et 4 des présentes.

Ce faisant, tous les droits et obligations liés aux Parts Sociales cédées de la Société passent du Cédant au Cessionnaire au moment du paiement dudit prix.

La cession des 47 (quarante-sept) Parts Sociales de la Société se fera selon les modalités suivantes:

Monsieur Norbert Braun, précité, cède à Monsieur Jorge Cunha, précité, qui accepte, 47 (quarante-sept) Parts Sociales représentant 47% du capital social de la Société.

Art. 3. Prix. Le prix convenu entre parties à 4.700,- EUR (quatre mille sept cents euros) et est payé par le Cessionnaire au Cédant, à la signature des présentes comme suit:

Par paiement en espèces le jour de la signature des présente contre reçu de cette somme.

Art. 4. Obligation du cédant. Le Cédant garantit:

- 4.1. que les Parts Sociales cédées ne sont grevées d'aucun droit réel ou personnel et ne se trouvent pas en indivision;
- 4.2. que les Parts sociales cédées aux présentes n'ont pas fait l'objet d'une cession dont la Société n'aurait pas été informée;
- 4.3. qu'elles sont librement cessibles entre associés de la Société, et sont libres de tous privilèges, hypothèques, ou toutes autres sûretés quelconques;
 - 4.4. que le Cédant a le droit et la pleine capacité de céder ses Parts Sociales.

Art. 5. Obligation du cessionnaire. Le Cessionnaire s'engage:

- 5.1. à faire toutes les diligences afin d'effectuer toutes les démarches légales relatives à la présente cession de parts sociales;
- 5.2. à reprendre au nom et pour le compte de la société ELECT-SYSTEMS DESIGN, S.à r.l. toutes les procédures éventuellement pendantes, telles que parfaitement connues par le Cessionnaire, et à venir devant les tribunaux luxembourgeois dans lesquels intervient ou serait amenée à intervenir la société ELECT-SYSTEMS DESIGN, S.à r.l.;
- 5.3. Le Cessionnaire s'engage à procéder au paiement du prix convenu pour la présente cession de Parts Sociales au moment de la signature des présentes;



5.4. Le Cessionnaire s'engage à tenir quitte et indemne le Cédant de tout passif, litiges, réclamations ou obligations de nature civile, commerciale, administrative, fiscale ou autre, antérieur et postérieur au jour de la présente Cession.

Le respect de ces conditions doit être considéré comme essentiel dans l'exécution du présent contrat de cessions de Parts Sociales.

- Art. 6. Frais. Il est convenu que les frais relatifs à la négociation et à la rédaction de la présente convention seront supportés par le Cessionnaire.
- Art. 7. Contenu du contrat Modifications contractuelles. Le présent Contrat contient et expose l'intégralité des intentions des parties et prévaut sur toute autre convention, entente ou arrangement oral ou écrit, relatifs à l'objet même de ce contrat.

Nulle partie ne sera fondée à se prévaloir d'un contrat, entente ou arrangement auquel il ne serait pas fait expressément référence dans le présent Contrat.

Ce Contrat ne pourra être amendé ni modifié et aucune modification ni ajout ne pourront être apportés sinon par un écrit signé par les parties ou par des représentants des parties dûment autorisés à cet effet.

Art. 8. Loi applicable - Litiges. La présente convention est régie et interprétée conformément au droit luxembourgeois.

Tous les litiges découlant de la présente convention sont de la compétence exclusive des tribunaux luxembourgeois.

- **Art. 9. Renonciation.** Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque du Contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie découlant de ladite clause.
 - Art. 10. Validité. La présente convention reflète l'accord plein et entier des parties.

Si en raison de l'application d'une loi ou d'un règlement, une ou plusieurs dispositions de la présente convention devrai(en)t être déclarée(s) nulle(s), cette nullité n'affecterait en rien les autres dispositions de la convention.

En outre, les parties négocieront, afin de convenir d'une ou de plusieurs autres dispositions qui permettraient d'atteindre, autant que faire se peut, l'objectif visé par la ou les dispositions frappées de nullité.

Fait en 2 originaux, à Luxembourg, le 21 avril 2005, chaque partie reconnaissant avoir reçu un original.

Les 5 (cinq) pages des présentes sont toutes paraphées par les parties.

Signé: J. Cunha / N. Braun.

La Société, ici représentée comme il a été stipulé infra, déclare prendre acte et accepter la présente cession de Parts Sociales, conformément aux dispositions actuellement en vigueur.

Pour ELECT-SYSTEMS DESIGN, S.à r.l.

J. Cunha

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04180. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005934.3/207/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MALERFACHBETRIEB CLEMENS, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre.

R. C. Luxembourg B 106.456.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 janvier 2006, réf. DSO-BM00041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 janvier 2006.

Signature.

(004390.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

TRANSPORTS MACHADO AFONSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: Lasauvage, 24, rue de la Crosnière. R. C. Luxembourg B 55.071.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lasauvage, le 12 janvier 2006.

TRANSPORTS MACHADO AFONSO, S.à r.l.

Signature

(004429.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.



SOFADIMODE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 11A, rue de la Sûre.

R. C. Luxembourg B 108.250.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 janvier 2006, réf. DSO-BM00045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 janvier 2006.

Signature.

(004394.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

TOITURE FERBLANTERIE FERNANDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 78, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 39.216.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 janvier 2006, réf. DSO-BM00046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 janvier 2006.

Signature.

(004395.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

TRANSPALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, rue de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 100.513.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 janvier 2006, réf. DSO-BM00047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 janvier 2006.

Signature.

(004396.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

WEBER AGRITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 28, Moellerdallerstrooss.

R. C. Luxembourg B 106.849.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 janvier 2006, réf. DSO-BM00048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 janvier 2006.

Signature.

(004397.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

WETEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 6, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 18.128.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 janvier 2006, réf. DSO-BM00049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 janvier 2006.

Signature.

(004398.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck